

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 26 mai 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 40

**Délibération n° CC-2023-099**

**Objet de la délibération : APPEL A PROJETS "ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE" (EIT) 2023 - CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six mai, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles (Près de la PISCINE), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, PELISSIER Magali.

**Absents ayant donné procuration :**

- LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à TONARELLI Patrice, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à LE METER Sophie, LAYOLO Cécile donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier.

**Absents suppléés :**

- FAUQUET-LEMAITRE Arnaud suppléé par DUGAUQUIER Francis, PORZIO Claude suppléé par CAGIATI Isabelle.

**Absents** : DEBRAY Romain, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, BETRANCOURT Claude, GIUSTI Annie, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie.

**Secrétaire de Séance** : Laurent GUEIT

Monsieur Didier BREMOND expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**CONSIDERANT** que la loi du 10 février 2020 vise à accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat ;

**CONSIDERANT** que la Région, les questions environnementales s'inscrivent de manière transversale dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ;

**CONSIDERANT** l'approbation du SRADDET de la Région Sud, le 15 octobre 2019, étape décisive actant la stratégie régionale d'aménagement à horizon 2030 / 2050 ;

**CONSIDERANT** qu'en matière de politique économique, la Région a fait le choix de mettre le développement économique au service de la transition écologique et, comme moyen de cette transition, de soutenir l'économie circulaire et la responsabilité sociétale des entreprises ;

**CONSIDERANT** que l'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un levier pour mobiliser les acteurs de terrain en faveur de la transition écologique ;

**CONSIDERANT** que l'Agence de la transition écologique (ADEME) et la Région Sud renouvellent l'appel à projet régional " 'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)" sur la base des principes suivants :

- Intégrer l'EIT dans une approche plus globale de la politique de soutien à la transition écologique déployée à l'échelle régionale dans le cadre du partenariat ADEME-Etat – Région – Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) – Chambre de commerce et d'industrie (CCI)- Chambre régionale des entreprises (CRE) de l'ESS et Banque des territoires.
- Favoriser le déploiement de l'EIT sur des territoires ou secteurs d'activités à enjeu.
- Assurer la mise en œuvre des projets émergents issus du précédent appel à projets régional EIT.
- Structurer, consolider et pérenniser les démarches matures existantes.
- Concrétiser les synergies et évaluer les gains environnementaux et économiques.
- Faire émerger des projets innovants.

**CONSIDERANT** que cet appel à projets EIT est un dispositif visant à accompagner les démarches collectives, notamment initiées par des représentants de groupements d'entreprises (associations, clubs d'entreprises, chambres consulaires...), sur un territoire ou une filière, dans le but de réduire son impact environnemental par l'optimisation et/ou la valorisation de l'usage des ressources (matières, énergies, personnes...);

**CONSIDERANT** que l'appel à projets permet ainsi d'accompagner les démarches en phase d'émergence et de structuration ;

**CONSIDERANT** que l'Agglomération de la Provence Verte s'engage vers une économie circulaire, principe économique vertueux, consistant à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets ;

**CONSIDERANT** qu'au travers d'une animation d'intelligence collective centrée sur la Zone d'Activité de Nicopolis, la démarche EIT permettra la mise en valeur de gestes et projets vertueux des entreprises sur cette zone-pilote, tout en gardant une vision territoriale de potentiels et de synergies ;

**CONSIDERANT** que cette démarche portée par la CAPV, en qualité de chef de file, reposera sur une animation collaborative avec le soutien de structures locales : l'association Ecoscience Provence (formé à l'EIT par l'ADEME) ainsi que de la CCI du Var et de la CMA du Var ;

**CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses (TTC)   |                 | Recettes (TTC)   |                 |
|--|-----------------|------------------|-----------------|
| Partenaire 1 :<br>Ecosciences Provence                     | 20 614 €        | Région/ADEME     | 20 000 €        |
| Partenaire 2 :<br>Chambre du Commerce et de<br>l'Industrie | 2 193 €         | Autofinancement  | 5 000 €         |
| Partenaire 3 :<br>Chambre des Métiers et des Arts          | 2 193 €         |                  |                 |
| <b>TOTAL TTC</b>   | <b>25 000 €</b> | <b>TOTAL TTC</b> | <b>25 000 €</b> |

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

- **D'APPROUVER** le dépôt de candidature de l'Agglomération de la Provence Verte en réponse à l'appel à projets 2023 Ecologie Industrielle et Territoriale – EIT.
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **D'APPROUVER** la contractualisation des partenariats nécessaires aux actions financées dans le cadre de cette candidature.
- **D'APPROUVER** la recherche et la mobilisation de tous les co-financements nécessaires à l'équilibre financier du projet.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout acte ou document afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus sur le budget correspondant de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 26 mai 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND